

Principes pour l'enregistrement dans la liste des éleveurs

En ce qui concerne l'enregistrement dans la liste des éleveurs sur le site Internet du Spaniel Club Suisse, les conditions sont les suivantes pour être mentionné :

- être titulaire d'un affixe reconnu par la SCS (Société cynologique suisse)
Le cas échéant, si un affixe est reconnu pour une autre race, la nouvelle race doit être annoncée à la SCS.
- être membre du Spaniel Club Suisse (SpCS)
- être propriétaire d'une ou plusieurs lices sélectionnées par le club pour la race à élever.
- avoir les équipements nécessaires pour l'élevage des chiots, conformément au règlement d'élevage du club.

Les dispositions en vigueur du règlement d'élevage, ainsi que celles du Règlement relatif à l'élevage et à l'inscription (REI) de la SCS, sont obligatoires pour tous les éleveurs, même s'ils ne sont pas membres du club

Kommentiert [S1]: